



Municipalité de Saint-André

122-A, rue Principale Saint-André
(Québec), GOL 2HO (418) 493-2085

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nathalie Blais, directrice générale de la municipalité de Saint-André, que le conseil municipal de Saint-André sera saisi, lors de la séance ordinaire du mardi 4 février 2020, à 19 h 30, au 122-A, rue Principale de Saint-André, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Une demande de permis de construction a été faite pour tenter de régulariser la présence d'un abri d'auto de 5.65 x 3.67 mètres au 119, route 132 Est à Saint-André, construit sans permis, partiellement en cour avant à une distance de 6.88 mètres de la ligne avant et de 3.09 mètres de la ligne latérale ouest.

La construction déroge aux articles 4.2.2.1, 5.4.2.1 et 5.4.2.2 du règlement de zonage #45-91 de St-André quant à sa marge de recul arrière (minimum requis 4,0 mètres).

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accorder cette dérogation, le projet ainsi approuvé sera réputé conforme au règlement.

Identification du site concerné :

119, route 132 Est, Saint-André

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-André, ce 16^e jour de janvier 2020.

La directrice générale,

Nathalie Blais